

LES ÉCHAPPÉES ISÉROISES

1^{ère} édition – Saison 2020

~ RÈGLEMENT ~

ARTICLE 1 : Présentation de l'épreuve

A/ Présentation

Les **Échappées Iséroises** sont une série de montées cyclistes chronométrées organisées par le **Département de l'Isère**, où il est proposé aux cyclistes de tous niveaux de profiter des plus célèbres ascensions iséroises sur des routes fermées à la circulation des véhicules à moteur !

Pour cette première édition en 2020, cinq ascensions sont proposées. Les deux premières sont organisées dans le cadre des **Oisans Cols Series** :

- **Mardi 4 Août** : le Col d'Ornon depuis Le Bourg-d'Oisans (La Paute)
- **Mardi 11 Août** : montée de l'Alpe-d'Huez depuis Le Bourg-d'Oisans

Et les trois suivantes sont organisées directement par le Département :

- **Vendredi 14 Août** : le Col du Mont-Noir depuis Saint-Pierre-de-Chérennes
- **Vendredi 21 Août** : montée de Super-Collet depuis Allevard-les-Bains
- **Vendredi 28 Août** : montée de Chamrousse côté Col du Luitel

Ces journées s'adressent à tous, cyclistes confirmés ou de niveau intermédiaire, avec tout type de montures, y compris des Vélos à Assistance Électrique (VAE).

B/ Organisation

Les **Échappées Iséroises** sont organisées par le **Département de l'Isère** dans le cadre de « **2020, Année du Vélo en Isère** », avec le support technique d'**Idée Alpe**.

Les 2 premières étapes sont organisées par l'Office de Tourisme de l'Oisans sous la dénomination « **Oisans Cols Series** »

C/ Respect du Code de la Route

Bien que la circulation des véhicules à moteur soit interdite que la quasi-totalité des parcours, nous rappelons aux participants qu'ils doivent se tenir au **strict respect du Code de la Route**.

En effet, il est impératif qu'autant à la montée qu'à la descente, les participants respectent les consignes de base suivantes, d'autant plus que certaines portions restent ouvertes à la circulation pour ne pas isoler les riverains :

- **Tenir sa droite**
- **Respecter les priorités : Stop, cédez le passage ...**

ARTICLE 2 : Détail des épreuves

A/ Détail des épreuves

- **Le Bourg-d'Oisans (La Paute) → Col d'Ornon**
 - **Mardi 4 Août**
 - **11km / 700m D+**
 - **Accueil et Départ** : Hameau de La Paute, D1091 / D526
 - **Parcours** : <https://tracedet trail.fr/fr/trace/trace/111410>
 - Dans le cadre des *Oisans Cols Series*

- **Le Bourg-d'Oisans → L'Alpe-d'Huez**
 - **Mardi 11 Août**
 - **12,3km / 1200m D+**
 - **Accueil et Départ** : Route de l'Alpe d'Huez, au niveau des 3 campings
 - **Arrivée** : Office du Tourisme
 - **Parcours** : <https://tracedet trail.fr/fr/trace/trace/111408>
 - Dans le cadre des *Oisans Cols Series*

- **Saint-Pierre-de-Chérennes → Col du Mont-Noir**
 - **Vendredi 14 Août**
 - **15km / 1050m D+**
 - **Accueil** : Salle de Réunions au-dessus de l'église
 - **Départ** : Devant l'église
 - **Parcours** : <https://tracedet trail.fr/fr/trace/trace/111400>

- **Allevard-les-Bains → Super-Collet**
 - **Vendredi 21 Août**
 - **15,7km / 1200m D+**
 - **Accueil et Départ** : Place de la Résistance
 - **Parcours** : <https://tracedet trail.fr/fr/trace/trace/111399>

- **Vaulnaveys-le-Haut → Chamrousse**
 - **Vendredi 28 Août**
 - **18,5km / 1350m D+**
 - **Accueil et Départ** : Rond-point de la Tuilerie
 - **Parcours** : <https://tracedet trail.fr/fr/trace/trace/111392>

B/ Horaires

Les horaires de départs sont libres dans la plage horaire indiquée.

- **Pour les 2 premières épreuves en Oisans :**
 - **Accueil et départs** : 9h – 10h
 - **Route fermée à la circulation** : 9h – 11h
- **Pour les 3 autres épreuves :**
 - **Accueil et départs** : 8h30 – 10h
 - **Route fermée à la circulation** : 8h30 – 12h

C/ Mesurage des distances et dénivelés :

Le référentiel de mesurage des distances et dénivelés de la plateforme [@Trace de Trail](#) est utilisé. Comme tout outil de mesure, il comporte des incertitudes de mesure et les mesures prises le jour de l'épreuve des distances et dénivelés pourront être légèrement inférieures ou supérieures à ceux annoncés par vos GPS.

D/ Modifications de parcours

Evoluant dans des espaces naturels et cohabitant avec les personnes exploitants à l'année ces territoires (communes, agriculteurs, ONF, SIVOM, etc.), des évolutions peuvent être réalisés à nos parcours entre l'annonce des distances et la date des épreuves, ce qui peut modifier légèrement la distance et/ou le dénivelé des parcours. Ces parcours, distances et dénivelés sont donc donnés à titre indicatifs, sous réserve de modifications.

E/ Parcours de replis / annulation / modification

L'organisateur prévoit en amont de l'épreuve des parcours de replis en cas d'intempéries notamment (orages, brouillards, etc.) qui ne sont pas communiqués aux coureurs.

Attention, en cas de force majeure, catastrophe naturelle, intempéries ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler une ou l'ensemble des épreuves, ou de modifier les parcours et d'activer ces parcours de replis peu avant ou en cours d'événement. Ceci est valable y compris après que le départ soit donné, en fonction des conditions météorologiques ou de tout événements fortuit : interruption d'épreuve ou modification de parcours.

F/ Balisage

Les parcours sont balisés avec des panneaux aux différents carrefours qui jalonnent le tracé de chaque ascension.

ARTICLE 3 : Conditions de participation à l'épreuve

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.
L'inscription est ouverte aux personnes **nées en 2008 ou avant**.

ARTICLE 4 : Accueil et pièces justificatives

Pour toutes les ascensions listées aux articles 1 et 2, les plaques de cadre et puces de chronométrages sont à retirer uniquement **aux horaires et lieux indiqués à l'article 2**.

Pour limiter le temps d'attente et faciliter le travail des organisateurs, nous recommandant à tous les participants de se préinscrire gratuitement en ligne sur la plateforme web dédiée.

Pour participer, les mineurs devront être accompagnés par leurs parents ou fournir une autorisation parentale éditée sur papier libre, date et signée.

ARTICLE 5 : Plaque de cadre

La plaque de cadre doit être entièrement visible, non pliée, portée à l'avant du vélo et correctement attachée par des *cerflex*.

Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucune plaque de cadre ni puce de chronométrage ne sera envoyée par courrier.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 6 : Inscriptions et tarifs

Les inscriptions se font via la plateforme web de la manifestation située sur www.isere.fr, ou sur place. Les inscriptions sont **totale**ment gratuites.

Votre inscription à l'épreuve comprend :

- le dossard et la participation à l'épreuve
- le chronométrage indicatif par puce électronique, consultable en ligne
- le ravitaillement d'arrivée
- la sécurité et les secours

Attention, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet, y compris les vélos.

ARTICLE 7 : Chronométrage

Chacune des ascensions sont chronométrées :

Le chronométrage sera effectué par un système de puce fixée sur une plaque de cadre, remises sur la ligne de départ.

Ce chronométrage sera consultable en ligne, et n'est donné qu'à titre indicatif, il ne donnera lieu à aucun classement ni aucune récompense.

Pour limiter les échanges entre participants et organisateurs, le retrait des dossards ne sera pas nominatif, le chronométrage consultable en lignes ne mentionnera donc pas le nom des participants, mais seulement son n° de plaque de cadre.

Nous invitons les personnes qui souhaitent participer à plusieurs montées à garder leur plaque de cadre pucée pour les différentes ascensions.

ARTICLE 8 : Initiations VAE

Dans le cadre des échappées Iséroises, le département de l'Isère proposera des **initiations au vélo à assistance électrique**. Ces initiations seront gratuites sur inscription via la plateforme web de la manifestation.

Les participants seront sous la conduite d'un moniteur agréé, pendant toute la durée de l'ascension et de la descente du col.

Les initiations sont ouvertes aux mineurs, à conditions que l'enfant ait plus de 12 ans et mesure plus d'1m50.

Pour participer à ces initiations, il faut :

- Savoir faire du vélo sur une route goudronnée
- Mesurer au moins 1m50 (limite de taille des VAE)
- Disposer de chaussures fermées
- Être équipée d'une tenue adéquate à la pratique du vélo.

Le moniteur se réserve le droit de refuser toute personne ne respectant pas ces conditions. Le casque est obligatoire, et pourra être fourni en plus du vélo à assistance électrique.

Les places seront limitées à 4 groupes de 8 personnes par col.

ARTICLE 9 : Sécurité

La sécurité routière sera assurée par l'organisateur, avec le soutien de la Police Municipale des communes concernées, de la Gendarmerie Nationale, et le service des routes du Département de l'Isère.

Bien que la circulation des véhicules à moteur soit interdite que la quasi-totalité des parcours, nous rappelons aux participants qu'ils doivent se tenir au **strict respect du Code de la Route**.

En effet, il est impératif – autant à la montée qu'à la descente – que les participants respectent les consignes de base suivantes :

- Tenir sa droite
- Respecter les priorités : Stop, cédez le passage ...

La responsabilité médicale sera assurée par une association de secouristes agréée. Ceux-ci pourront décider de l'arrêt d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis à l'arrêt par le service de secours décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisateur ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents et/ou des bénévoles, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve, ou de modifier les parcours, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 10 : Comportement des participants / éco-responsabilité

A/ Secours et entraide

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Les secouristes présents sur l'épreuve ont toute autorité pour mettre hors course et arrêter un concurrent selon des critères médicaux, ou tout signe pouvant traduire un état dangereux pour le concurrent : déshydratation, hypothermie, blessure, etc.

B/ Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au départ, aux points de ravitaillement ou à l'arrivée. Tout concurrent qui sera vu en train de jeter des déchets dans la nature sera donc retiré des listings de chronométrage.

ARTICLE 11 : Assurances

Responsabilité civile :

L'organisateur a souscrit un contrat qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident :

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance personnelle qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est conseillé de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Domage matériel :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition :

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

ARTICLE 12 : Loi informatique et libertés

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : anthony@idee-alpe.fr en indiquant vos coordonnées.

ARTICLE 13 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément l'organisateur ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 14 : Mesures prises dans le contexte de l'épidémie de COVID-19

L'épidémie de COVID-19 en cours depuis le début de l'année 2020 nous pousse bien entendu à prendre certaines mesures pour garantir que les gestes barrières seront bien respectés tout au long de votre expérience à nos côtés sur les Échappées Iséroises.

Merci de respecter les règles suivantes :

- **Masque** : Le port du masque est obligatoire au moment du retrait de la plaque de cadre, et de la récupération de votre ravitaillement d'arrivée, et vous devez toujours l'avoir disponible
- **Retrait des Plaques de cadre** : port du masque obligatoire, accès autorisé aux coureurs uniquement, respecter le sens de circulation et les distances
- **Parcours** : Maintenir 1,5m d'écart en cas de dépassement
- **Ravitaillements** : Le ravitaillement d'arrivée sera remplacé par un panier remis à tous les arrivants. Des boissons seront proposées à volonté, mais il sera interdit pour les participants de se servir

Ces règles sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

ARTICLE 15 : Acceptation du règlement

L'organisateur de cette épreuve décline toutes responsabilités en cas de vol et se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugera nécessaire à l'ensemble de l'organisation.

La participation à la Fête du Vélo en Isère implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement. Il s'engage à respecter les horaires et le code de la route. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt l'arrêt du coureur et son absence des listings de chronométrage.

Le Département de l'Isère vous souhaite une très bonne course !

